

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

G

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au centre communautaire de Saint-Herménégilde, le 4 octobre 2022, à 19h00, présidée par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir, absent
Mme Marie-Soleil Poulin
M. Jean-Claude Daoust

M. Michel Fontaine
Mme Suzanne Lefrançois
M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2022-10-04-01 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer.

2022-10-04-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre demande que l'ordre du jour soit modifié en retirant la résolution concernant la demande CPTAQ et que soit ajouté "Appel d'offres Entretien des chemins d'hiver".

2022-10-04-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022
7. Approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
 - Dépôt Liste des permis septembre 2022
 - Dépôt du Rapport de correspondance
 - Dépôt des états financiers mensuels
 - Dépôt du rapport d'eau potable/eaux usées août 2022
 - Dépôt du rapport d'inspection Parcs et Loisirs MMQ 2022
10. Résolution
 - Projet final de résolution Projet particulier de construction
 - Contrat de services d'ingénierie 2022
 - Adoption du calendrier 2023 des assemblées du Conseil
 - Adoption du budget 2023 de la régie incendie
 - Adoption du budget 2023 de la RIGDSC
 - Création du comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels
 - Adoption du règlement 322 concernant les permis et certificats
 - Appel d'offres Entretien des chemins d'hiver
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Divers

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

18. Période de questions
19. Autres sujets
20. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2022-10-04-04 **PERIODE DE QUESTIONS**

- Une citoyenne présente au nom d'une groupe de citoyens un document pour la protection du Lac Wallace.
- Une citoyenne propose qu'une station de lavage soit installée et le groupe souhaite qu'une personne du conseil puisse assister aux réunions du groupe à l'avenir.
- Une citoyenne demande un suivi sur les problèmes de la plage.
- Un citoyen demande de reconsidérer une décision rendue par le conseil concernant la résolution 2022-09-06-19.

2022-10-04-05 **SUIVI DES DEMANDES**

- Le conseil continue l'étude des demandes ci-haut présentées et reviendra à une prochaine séance sur ces sujets.

2022-10-04-06 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 6 septembre 2022 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2022-10-04-07 **DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (192 322,90 \$), et les états financiers mensuels de septembre 2022. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Suzanne Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

2022-10-04-08 **RAPPORT DU MAIRE**

Les conseillères mesdames Marie-Soleil Poulin et Suzanne Lefrançois ainsi que le maire ont participé à plusieurs formations et réunions d'intérêts au congrès FQM. Le comité de sécurité publique a avisé de son intention de ne plus se servir des bornes sèches et qu'elles seront éventuellement éliminées. Le maire indique aussi qu'il a participer à une réunion avec la député madame Geneviève Hébert concernant les enjeux de Saint-Herménégilde et de ses citoyens.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

2022-10-04-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale dépose la liste des permis émis en septembre 2022, le rapport de correspondance, les états financiers mensuels de septembre 2022, le rapport du mois d'août 2022 concernant l'eau potable et le traitement des eaux et le rapport d'inspection des parcs et loisirs MMQ 2022.

2022-10-04-10 PROJET DE RESOLUTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'étude de certains projets hors des normes générales de zonage ;

ATTENDU QU'une demande pour la construction d'un bâtiment résidentiel a été déposée par le propriétaire du lot 5 793 770 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une résidence sur fondation de pneus recyclés en vertu du règlement 280-18 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été déposée ;

ATTENDU QUE le propriétaire a démontré tous les détails du projet dans les documents joints à sa demande et qu'il a fourni un rapport signé par un ingénieur en structure permettant de prouver que ce type de fondation peut supporter la résidence projetée ;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères d'évaluation prévus aux articles 4.2 et 4.3 du règlement 280-18 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif a recommandé au conseil municipal de Saint-Herménégilde d'accepter la demande et que le conseil a adopté un premier projet de règlement le 1^{er} août 2022 et un deuxième projet identique le 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE cette demande a été soumise au processus de modification réglementaire prévu à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la résolution, ayant pour effet d'autoriser la demande soumise dans le cadre du règlement PPCMOI afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sur fondation de pneus recyclés et compactés de terres sur le lot 5 793 770 du cadastre du Québec.

Adoptée.

2022-10-04-11 CONTRAT DE SERVICES D'INGENIERIE 2022

ATTENDU QUE la municipalité désire retenir les services d'une firme d'ingénierie pour des services consultatifs ponctuels en génie civil dans le cadre de divers dossiers d'infrastructures pour l'année 2022-2023 et qu'elle a reçu une soumission à cet effet le 28 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE la firme EXP a offert des services de consultation au tarif horaire de 130,00 \$ pour une enveloppe de base de 6 500,00 \$ pour la planification 2022-2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de la firme EXP selon les termes ci-haut énoncés.

Adoptée.

2022-10-04-12 ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES ASSEMBLEES DU CONSEIL

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSE par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le Calendrier des sessions ordinaires du conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde pour l'année 2023 comme suit :

Année 2023

Heure des sessions : 19h

Lieu : Salle du Conseil au 776, rue Principale, Saint-Herménégilde

Dates
Lundi 16 Janvier
Lundi 13 Février
Lundi 13 Mars
Mardi 11 Avril
Lundi 8 Mai
Lundi 12 Juin
Lundi 10 Juillet
Lundi 14 Août
Lundi 11 Septembre
Mardi 10 Octobre
Lundi 13 Novembre
Lundi 11 Décembre

Adoptée.

2022-10-04-13 BUDGET 2023 DE LA REGIE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Saint-Herménégilde ont conclues une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le budget de l'année 2023 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 456 623,00 \$ qui comporte une augmentation de + 10.5 % par rapport à l'an dernier.

Adoptée.

2022-10-04-14 BUDGET 2023 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE COATICOOK (RIGDSC)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Régie Intermunicipale des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSC) ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2023 au montant de 3 212 875,00 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2023 ;

ATTENDU QUE les municipalités membres sont invitées à adopter une résolution, lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2023, comme le prévoit le Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par madame la conseillère Suzanne Lefrançois et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2023 soumises par la Régie Intermunicipale des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSC).

Adoptée.

2022-10-04-15 CREATION D'UN COMITE D'ACCES A L'INFORMATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Herménégilde est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Herménégilde doit constituer un tel comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès ;

QUE ce comité relève de la directrice générale et soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Herménégilde :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit la directrice générale et greffière-trésorière ;
- de la greffière-trésorière adjointe, responsable de la protection des renseignements personnels.

QUE le comité s'adjoigne au besoin, à titre d'invité une ou plusieurs personnes comme conseiller en sécurité informatique, comme conseiller juridique ou toute autre personne selon leur expertise ;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Herménégilde dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Herménégilde de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée.

2022-10-04-16 ADOPTION DU REG. 322 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur Les permis et certificats* no 240-14 le 3 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE le règlement a été modifié le 2 février 2015 par le règlement 247, le 17 août 2016 par le règlement 258, le 12 avril 2017 par le règlement 271 et le 7 août 2017 par le règlement 275 ;

ATTENDU QUE les bâtiments et édifices sont notamment assujettis à la Loi sur les architectes (RLRQ, c. A-21), à la Loi sur les ingénieurs (RLRQ, c. I-9), au Code national du bâtiment, selon le cas, ainsi qu'aux règlements municipaux ;

ATTENDU QUE les susdites lois ont été modifiées depuis l'adoption du règlement 240 et qu'il y a lieu notamment d'arrimer le règlement en concordance avec la loi sur les architectes ;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements sur les permis et certificats en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conséquemment de modifier le règlement de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier les exigences relatives aux demandes de permis de construction afin de prescrire les documents appuyant la demande de permis tel que les plans et devis et les certificats d'implantation ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance de ce conseil le 6 septembre 2022 ainsi qu'un projet de règlement modifiant notamment l'article 5.2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement comme ici au long reproduit et tel que présenté.

Adoptée.

2022-10-04-17 APPEL D'OFFRES ENTRETIEN ET DENEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE la municipalité a conclu un contrat d'entretien des chemins d'hiver pour trois ans en date du 15 novembre 2021 avec l'entreprise Scalabrini et Fils Inc., par suite d'un appel d'offres publié sur SEAO ;

ATTENDU QU'en date du 26 septembre 2022 l'entrepreneur a avisé la municipalité qu'il ne pouvait respecter le contrat aux prix fixés vu les importantes hausses de coûts du carburant et des autres frais ;

ATTENDU QUE le contrat contient une clause de prix forfaitaires et que la municipalité ne peut modifier l'entente à moins de procéder à un nouvel appel d'offre ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat à la directrice générale de procéder à un appel d'offres public pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver de la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

municipalité pour une période de trois ans soit 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 plus deux années d'option ;

QUE les documents de soumission sont vendus exclusivement par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

2022-10-04-18 REGIE INCENDIE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique que la régie a adopté son plan triennal et a engagé une firme comptable pour l'audit de ses états financiers.

2022-10-04-19 RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que la régie a abandonné le projet de traitement des eaux.

2022-10-04-20 FORET HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux indique que la vieille école sur le chemin Owen a été démolie et qu'il en sera de même pour la maison sur le chemin Duchesneau.

2022-10-04-21 LOISIRS ET ACTI-SPORT

Aucune nouvelle information.

2022-10-04-22 FAMILLE

Madame la conseillère Suzanne Lefrancois a reçu des demandes pour que soit rénové les toilettes des femmes au centre.

2022-10-04-23 CULTURE

Aucune nouvelle.

2022-10-04-24 DIVERS

Le maire remercie les conseillers pour la séance de travail du lac à l'épaule tenue le 1^{er} octobre 2022 et avise que deux réunions de lac-à-l'épaule seront tenues annuellement.

2022-10-04-25 PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si une visite du centre de recyclage pourrait être offerte aux citoyens afin de mieux comprendre l'importance du recyclage.

2022-10-04-26 AUTRES SUJETS

Il y aura réunion de travail le 1^{er} novembre 2022 à 18h30 et la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 7 novembre 2022 à 19h00.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

G

no de résolution
ou annotation

2022-10-04-29 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 19h50.

Greffière-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.